



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Division des personnels
enseignants du second
degré**

DPES 3

Affaire suivie par
Bureau du mouvement
Téléphone
02 62 48 10 02
Fax
02 62 48 11 11
Courriel
mvt2010@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 18 novembre 2009

Le recteur

A

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, Messieurs,
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, Messieurs,
les directeurs de CIO,

**Objet : mises à disposition auprès de la Polynésie Française de personnels
enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de
l'enseignement du second degré – rentrée 2010**

**Référence : note de service n° 2009-157 du 28 octobre 2009 - BO spécial n° 10
du 05 novembre 2009.**

La note de service référencée ci-dessus a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré souhaitant être mis à disposition de la Polynésie Française pour la rentrée scolaire 2010.

Je vous rappelle les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

Constitution du dossier	<p>Dépôt des candidatures et formulation des vœux à saisir en ligne sur le site SIAT du 12 novembre 2009 au 26 novembre 2009:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ http://www.education.gouv.fr,➤ rubrique « personnels, concours, carrières »,➤ rubrique « personnels enseignants » <p>Dossier à éditer et à signer en un seul exemplaire, puis à remettre avec pièces justificatives au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis au plus tard le 01 décembre 2009.</p> <p>Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur dossier de candidature doivent transmettre celui-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement ou du service de leur dernière affectation.</p>
Transmission des dossiers	<p>Par le supérieur hiérarchique au rectorat DPES 3 – bureau du mouvement avant le 04 décembre 2009.</p>

Je me permets d'attirer votre attention sur la date du **04 décembre 2009**, déla **de rigueur**, pour la réception des dossiers au rectorat.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Pour le Recteur et par délégation,
le Secrétaire Général


Eugène KRANTZ